

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44 du 19 janvier 1945.

n° 44

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date de publication
19 janvier 1945

Date du numéro
1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

Les nommés ABDOU RHAMAN ABOUBAKER et MOHAMED AHMED sont engagés, à compter du 1er janvier 1945, en qualité de gardien de nuit par le Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (surveillance des bureaux de l'Enregistrement et du local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble n 98 du Plateau de Djibouti rue d'Athènes) en remplacement des dénommés NASSER ben NASSER (SAYED SALEH MOUSTAPHA. licenciés de leur emploi à compter de la même date. Ils percevront une indemnité mensuelle de trois cents francs, imputable au chapitre VI,

article 3